

Burundi : L'OLUCOME appelle à la légalisation des "prières présidentielles"

@rib News, 27/12/2017 « La prière organisée par le couple présidentiel oui, mais elle doit être en conformité avec la Constitution et d'autres lois de la République du Burundi. » 1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) vient d'apprendre que la famille présidentielle organise du 26 au 31 décembre 2017 une prière d'action de grâce dans la province de Kayanza au stade de Gatwaro. L'Observatoire déplore l'organisation de telles prières pendant les jours de travail et les heures de service car ces prières débutent à 8h00 pour se clôturer à 17h00.

En organisant cette prière, le Gouvernement mobilise la plupart de fonctionnaires de l'Etat à quitter leur service pendant les heures de travail. De plus, certains moyens financiers et matériels qui vont être utilisés, proviendraient d'une faison ou d'une autre de l'Etat d'autant plus que près de cent véhicules de l'Etat pourraient être déployés à côté du carburant, les frais de missions distribués, qui totaliseraient un montant estimé par l'OLUCOME à plus de 120 millions de Francs burundais. A tout cela, s'ajoute le temps des participants qui n'est pas comptabilisé. A titre de rappel, à fin décembre 2016, toutes les institutions du pays ont passé toute une semaine en province de Rutana dans les cérémonies de prières organisées par le couple présidentiel. Ce qui a créé bien évidemment la diminution de la production d'économie burundaise qui est déjà moribonde. Lire l'intégralité du Communiqué

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});